

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno GUYARD, Maire.

Présents : Monsieur Bruno GUYARD, Madame Mallorie MATTON-KNOPP, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Fanny BRUYNEEL, Monsieur Pierre-Antoine FIEVET, Madame Aurore YANG, Monsieur Loïc CROCHET, Monsieur Stéphane ARNOULT, Monsieur Denis SARDON, Madame Maud DEBOUT, Madame Béatrice TRIFFAULT, Monsieur Fabien BOUCHER, Madame Stéphanie TRIFFAULT, Madame Florence BOISTARD, Madame Solène MENNECIER, Madame Raphaëlle DAOUPHARS, Madame Ludivine BOISARD, Monsieur Gaël ZICKLER, Monsieur Yannick BANSCH, Monsieur Léo BEAUCHAMP.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	27	25

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Christelle TESSIER à Mme Aurore YANG, M. Bruno GODET à Mme Ludivine BOISARD, M. Christian SIFFELET à M. Denis SARDON, M. Morgan GUERULT à Mme Raphaëlle DAOUPHARS, M. Arnold MARAIS à M. Philippe BAUMY,

Absents excusés : Mme Nathalie INGELAERE, Madame Isabelle PERCHERON.

Date de la convocation

19 juin 2026

Date d'affichage

19 juin 2026

A été nommée secrétaire : M. Pierre-Antoine FIEVET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la possibilité de déposer une demande de subvention au titre du fonds vert pour le recyclage foncier de l'ancien EHPAD,

Objet de la délibération

7 Finances locales

7-5 Subventions

7-5-1 Demandes de subvention.

La commune propose de présenter le projet de réhabilitation de l'ancien EHPAD qui est une friche qui va être transformée pour devenir une future maison de santé qui accueillera des médecins et des professions paramédicales.

2026-065– Demandes de subventions fonds vert– Aménagement maison de santé

Le coût prévisionnel des travaux, de la maîtrise d'œuvre et des frais financiers s'élèvent à 2 986 198 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture

le

- **ADOPTE** le projet de réhabilitation de l'ancien EHPAD en maison de santé pour un montant prévisionnel de 2 986 198 € HT

- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous :

et publication ou notification

30/6/2026

Dépenses	H.T.	Recettes (€)	HT
Travaux	2 099 401 €	DETR	94 400 €
Maîtrise d'œuvre	193 875 €	Département	200 000 €
frais financiers	692 922 €	CC des Loges	130 000 €
		Fonds vert	860 170 €
		Cessions	472 475 €
		Loyers	655 704 €
		Autofinancement	573 449 €
Total	2 986 198 €	Total	2 986 198 €

- **SOLLICITE** une subvention de 860 170 € auprès d l'Etat au titre du fonds vert, correspondant à 60 % du montant du projet,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de régler toutes les formalités.

Le secrétaire de séance
Pierre-Antoine FIEVET



Pour copie conforme
Le Maire,
Bruno GUYARD

